



CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Transport Maritime Service SARL
Monsieur le Gérant
45 rue Amiral Muselier
B.P. 4267
97500 Saint-Pierre et Miquelon

Saint-Pierre, le 21 septembre 2010

Objet : refus de l'avenant n°2 de la convention relative à la desserte en fret de Miquelon

Monsieur le Gérant,

Nous avons pris bonne note de votre courrier du 21 septembre, je vous avoue mon étonnement et souhaite m'en expliquer.

La procédure suivie par la Collectivité est classique, il s'agit de notre point de vue d'un circuit administratif normal de proposer une convention sur laquelle la Collectivité a d'ores et déjà émis un avis favorable. Vous regrettez l'absence de négociation préalable mais peut-il y avoir la place pour une réelle négociation lorsque qu'il n'y a qu'un seul opérateur (quel qu'il soit) ? La situation actuelle en est la parfaite illustration.

Permettez-moi de faire un bref rappel de l'évolution de la prestation de transport en fret entre Saint-Pierre et Miquelon afin de conserver à l'esprit des données fondamentales.

Lorsque deux navires (Cap Blanc et Aldona) assuraient la desserte de Miquelon, les 2 armements étaient rémunérés à hauteur de 3 475€ par rotation. Puis la disparition du Cap Blanc a généré des contraintes pour votre armement que vous avez estimées financièrement à 5 500€, ce que nous avons accepté faute de solution autre. Par la suite, la saisie de l'Aldona a contraint en urgence à mettre sur la ligne de Miquelon/Saint-Pierre le navire affrété pour assurer la desserte internationale, vous avez à cette occasion demandé à ce que la prestation tienne compte de cette "contrainte", vous l'aviez estimé à 25K€ par rotation mais nous sommes finalement revenus à 10 550 € après que nous ayons été contraints d'effectuer 2 rotations à 25 K€ (octobre 2009), il y a là une marge que personne n'est en mesure d'expliquer.

Qui pourra accepter que ce service assuré à 3 475€ la rotation jusqu'en 2008, puis à 5 500€ jusqu'en septembre 2009, passerait avec le même navire à 10 550€ ?

Certes le dernier avenant n'avait pas intégré le fait que le navire qui assurait la desserte pouvait être amené à changer mais à l'époque qui aurait parié que l'Aldona saisi fin septembre 2009 serait remis sur la ligne courant 2010? Faut-il pour autant accepter l'inacceptable de notre point de vue c'est-à-dire continuer à payer une prestation au prix fort alors que l'Aldona est désormais de retour?

Vous n'êtes pas sans ignorer que la fixation d'une rotation à 10 550€ a considérablement amputé nos facultés de programmer des rotations supplémentaires en période estivale alors que le besoin est réel, les conséquences sont lourdes. En base annuelle, d'un coût global d'environ 350 000€ en 2006 nous passerions ainsi, si l'on suivait votre proposition à environ 548 000€, comment pouvez-vous justifier une telle augmentation au regard du service demandé ?

A la lecture de votre missive, votre société se trouvera en difficultés financières si elle accepte notre proposition mais au coût de la rotation en 2006 elle aurait déjà du être mise en liquidation judiciaire ! Pourtant il n'en est rien et à la lecture de vos bilans annuels, j'ai même le sentiment que la santé financière de TMS est bonne, je ne peux que m'en féliciter.

J'en appelle donc à votre sens des responsabilités afin que cette desserte soit assurée sans interruption et dans les meilleures conditions cette semaine. Je vous propose une rencontre dès mon retour de l'OPANO ce vendredi à 18h30 au Conseil Territorial.

Veuillez agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Stéphane ARJANO.

